

Accusé de réception en préfecture DEPARTEMENT DU NORD

059-215900903-20100316-10-1-12-01 COMMUNE DE BONDUES

Date de signature : 23/03/2010

Date de réception : 24/03/2010



Extrait du Registre des Délibérations
Du Conseil Municipal

Le mardi 16 mars 2010 à 20 h 00, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. le Maire.

Date de la convocation : le 10 mars 2010 - Nombre de membres en exercice : 33

Présents : M. Patrick DELEBARRE, Maire, Mmes Christiane DECANTER, Pierrette MAILLARD, M. Bernard JEAN-BAPTISTE, Mme Marguerite LEBLANC, M. Eric DESREUMAUX, Mme Anne-Catherine DERVILLE, MM. Alain FAUVARQUE, Xavier RUYANT, Adjoint au Maire, M. Etienne LEFEBVRE, Mmes Marie-Paule LEPERS, Danièle PETIT, M. Pierre BOURGOIS, Mmes Colette GRASER, Marie-France TAILLEFER, MM. Claude LAMARCQ, Xavier BASSELET, Stéphane DELANNOY, Mmes Béatrice TONNEAU, Nathalie HERBAUX, M. Alexandre MEZIERE, Mme Martine SOINNE, MM. Yves ROOSES, Mario GONZALEZ, Mme Séverine BRUNEEL, M. Jean-Max LEFEBVRE

Absents excusés (ayant donné pouvoir) : M. Pierre ZIMMERMANN (à Mme Christiane DECANTER), Mme Jeannine DELOMBAERDE (à M. Etienne LEFEBVRE), Mme Edith MINNE (à Mme Pierrette MAILLARD), Melle Juliette KOWALSKI (à Mme Marguerite LEBLANC)

Absents : M. Jean-Pierre LEMAI, M. Didier DUPE, M. Dominique SERGENT

N° 10-1-12

Urbanisme

Demande de modification du PLU

Emplacement réservé
pour le logement n°6

Rapport de M. le Maire,

Un emplacement réservé pour le logement a été inscrit sur des terrains sis à Bondues allée des Marguerites cadastrés section BH n° 57 à 63 au Plan Local d'Urbanisme(PLU) sous le n°6.

Celui-ci est destiné à la réalisation d'un programme d'habitat comportant un pourcentage de logements locatifs sociaux.

Des contraintes importantes liées aux règles d'urbanisme et au coût du foncier pèsent sur ce projet l'exécution.

L'emplacement réservé, dans sa définition actuelle, exige la production de 80% de logements locatifs sociaux.

Une étude visant à réduire ce pourcentage à 50% a confirmé la faisabilité d'un programme d'habitat respectueux des règles du Plan Local d'Urbanisme (PLU) intégrant la notion de mixité sociale.

Cela étant exposé, nous vous invitons à solliciter de Madame la Présidente de Lille Métropole Communauté Urbaine la mise en œuvre d'une procédure de modification du PLU portant sur l'inscription d'une nouvelle définition de l'ERL n°6 fixant à 50% minimum le pourcentage de SHON sociale à réaliser dans le cadre de l'opération.

Travaux Préparatoires
Conseil d'Administration du 2 mars 2010
Commission générale du 9 mars 2010

Le Conseil
Adhère à la proposition ci-dessus
Ainsi fait et délibéré en séance du Conseil
Certifié conforme
Le Maire